

Modification n°1

Commune de
CHALONNES-SUR-LOIRE (49)

Révision n°1 du PLU approuvée
le 09 juillet 2012

Modification simplifiée n°1 approuvée le 24
janvier 2013

 **P**LAN
LOCAL
D'URBANISME

Vu pour être annexé à l'arrêté du Maire,
en date du
mettant à l'enquête publique la
modification n°1 du PLU.

Le Maire
Stella DUPONT

SOMMAIRE GENERAL

01 - RAPPORT DE PRESENTATION

02 - EXTRAITS DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

03 - REGLEMENT - PIECE ECRITE

04 - EXTRAITS DU REGLEMENT - DOCUMENTS GRAPHIQUES

Cette enquête publique est régie par la loi n° 83.630 du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, ainsi que par le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHALONNES-SUR-LOIRE EST L'AUTORITE COMPETENTE POUR APPROUVER LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHALONNES-SUR-LOIRE.